

Droit d'Enregistrement : 50,00 EUR
Annexe : NON
Antenne : Bureau Sécurité juridique Bruxelles 3
fqu/Avenant cahier des charges [REDACTED]
[REDACTED]

AVENANT AUX CONDITIONS DE VENTE – CAHIER DES CHARGES

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le vingt-trois septembre

Par devant Nous, Maître **Sibylle FALLA**, Notaire résidant à Bruxelles, faisant partie de la Société à Responsabilité Limitée "INDEKEU – de CRAYENCOUR", BCE n° 0805.126.130, dont le siège est établi à 1050 Bruxelles, avenue Louise 130A,

EXPOSE PREALABLE

Aux termes d'un acte reçu par le Notaire soussigné en date du 7 septembre 2026 (n° de répertoire 2026/23076), le Notaire soussigné a dressé le cahier spécial des charges et conditions auxquelles il sera procédé de la vente publique relative au bien immeuble situé à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Boulevard Léopold II 110.

CECI EXPOSE, le Notaire soussigné modifie le début et la clôture des enchères ainsi qu'il suit :

« 6. Début et clôture des enchères

*Le jour et l'heure du début des enchères est le **27 octobre 2026 à 14 heures**.*

*Le jour et l'heure de la clôture des enchères est le **4 novembre 2026 à 14 heures**, sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères ».*

DROITS D'ECRITURE

Conformément à l'article 6 de l'Arrêté d'exécution du Code des droits et taxes divers, le Notaire soussigné déclare que le droit d'écriture du présent acte s'élève à cinquante euros (50,00€).

DONT ACTE

Fait et passé à Bruxelles, en l'Etude.

Date que dessus.

Et lecture intégrale faite, les requérants ont signé avec Nous, Notaire.